

CAP des SACDD du 7 février 2017

CAP des SACDD
AG et CTT

Titularisations



DÉCLARATION CGT À LA CAP DES SACDD DU 7 FEVRIER 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Cher-ère-s Camarades,

Cette année 2017 qui démarre s'annonce déjà des plus tourmentées face aux nombreux changements qui vont encore impacter les personnels de nos ministères à savoir notamment :

- la future élection présidentielle, synonyme de nouveau gouvernement, et donc certainement, de nouveaux périmètres pour nos ministères actuels

- la création de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et à la politique de ressources humaines dans la fonction publique, (décret du 22 décembre 2016), synonyme de perte de pilotage, mais également de tâches toujours plus nombreuses à exécuter sans moyens humains supplémentaires, alors même que nos collègues de la DRH souffrent d'une surcharge de travail intolérable et non reconnue ;

- La mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire auquel la CGT s'est opposé, et son cortège de nouvelles inégalités et de non réévaluation des montants en cas de changement de fonctions appelle plusieurs remarques :
 - Une note de gestion du 30 septembre 2016 très tardive
 - Des comités techniques au mieux informés, alors qu'ils devraient être consultés
 - Aucune notification 2016 adressée aux agents,
 - Pour nos ministères, nous savons que le fameux CIA (complément indemnitaire annuel) sera égal à 0 pour tous
 - Et une réévaluation du régime indemnitaire uniquement tous les 4 ans.
- Le protocole PPCR appelle de notre part les observations suivantes :

La ministre de la Fonction Publique s'était engagée à rouvrir le chantier des inversions de carrière au 2^{ème} semestre 2016. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, nous avons constaté que l'application du PPCR pour certains agents de l'ensemble des catégories A, B et C, entraîne également des anomalies telles que, pour la catégorie B, les reclassements des agents de NES1 et NES2 en B1 et B2 pour les 9ème et 8ème échelon seront confrontés à une inversion indiciaire de carrière au regard de la carrière qu'ils auraient déroulé sur les anciennes grilles. Ou bien encore la situation de certains agents exclus des conditions statutaires leur permettant d'accéder au grade supérieur du fait de l'abaissement d'échelon induit par la nouvelle grille. Un courrier de notre fédération daté du 10 janvier de cette année demande à la secrétaire générale du ministère de porter ces faits auprès de la Fonction Publique afin d'y remédier, la solution étant pour la CGT une révision des grilles B1 et B2 ainsi que la suppression d'un échelon.

Pour ce qui concerne la prochaine CAP promotions (tableau d'avancement + liste d'aptitude) qui doit se tenir du 28 au 30 mars prochains, la CGT réitère sa demande faite par courriel du 30 janvier 2017, afin que les dossiers relatifs aux listes d'aptitude (liste classique et plan de requalification) soient étudiés en pré-CAP.

En conclusion, la CGT attire votre attention sur la problématique de cette CAP ayant pour objet principal les titularisations.

Si pour de nombreux agents, la titularisation n'est qu'une formalité, nous nous apercevons au fil de ce mandat, que la titularisation des travailleurs handicapés pose un réel problème au sein de notre ministère. De nombreux services ne prennent pas la mesure de ce qu'implique le recrutement d'un travailleur handicapé et n'accordent pas l'attention nécessaire à l'accueil de ces agents. Nous demandons, qu'en amont de ces recrutements, un réel travail soit fait par les services.

Merci pour votre attention.

Les élues CGT à la CAP des SACDD

Courrier CGT (PPCR et conséquences sur le déroulement de carrière) à la Secrétaire Générale des ministères en pièce jointe

Informations données en CAP et à la réunion de l'après-midi sur le bilan de gestion des SACDD et commentaires de la CGT

La présidente de la CAP, Marie-Christine PERRAIS n'a pas apporté beaucoup de réponses aux déclarations des organisations syndicales. Elle prend note et renvoie la plupart du temps vers d'autres services.

Notification du RIFSEEP : elle nous informe qu'elle évoquera le problème à la réunion des DREAL le 8 février et qu'elle va consulter le bureau ROR de la DRH.

Les organisations syndicales ont réclamé que les fiches de postes soient cotées en mode RIFSEEP. La réponse est que cela pourra être fait une fois la notification du RIFSEEP transmise aux agents.

Commentaires CGT : Cela fait plus d'un an que le RIFSEEP est appliqué et les agents n'ont toujours pas d'information sur leur groupe de fonction !!! Quant à ceux désirant faire une mobilité, ils n'auront aucune information au moment du dépôt de leur PM 104 !!

Les élues ont interrogé la présidente sur les recours à traiter (CREP, PFR et RIFSEEP à venir). Aucune date, ni information ne nous a été donné, il faudra pourtant une CAP avant l'été.

Plan de requalification de B en A : les épreuves devraient se dérouler au dernier trimestre 2017 et une PEC est prévue dans les CVRH.

Commentaire CGT : Dès la fin du printemps, renseignez-vous auprès de vos RH de proximité.

Plan de requalification de C en B : sur les 183 promotions faites en 2016, 4 agents ont renoncés à l'heure actuelle. Ces postes n'ont pas été perdus puisque les 4 premiers de la liste complémentaire ont été contactés. Le bureau GAP prend les arrêtés de promotion. Nous devrions avoir une visibilité plus précise à la CAP promotions de fin mars.

Pour rappel pour 2017, 180 agents seront promus au titre du plan de requalification en plus des 40 de la liste d'aptitude classique.

Pour les 3 années à venir (2018, 2019 et 2020), il restera 300 postes au titre de l'examen professionnel, et 240 postes au titre de la liste d'aptitude.

Commentaire CGT : la CGT sera très vigilante à ce qu'aucun poste ne soit perdu.

Ce plan est toujours totalement insuffisant et le passage sur 5 années au lieu de 3 lèse encore davantage les agents.

La CGT regrette que, à un mois de la CAP, nous n'ayons toujours pas la volumétrie (nombre de postes) pour les tableaux d'avancement.

Inversions de carrière dues au PPCR : la présidente nous a annoncé que la DRH prépare un courrier à la DGAFP.

Commentaire CGT : la CGT n'a pas attendu que la DRH écrive à la DGAFP pour intervenir. Cf courrier joint à la déclaration.

La réunion de l'après-midi avait pour but de parler du bilan de gestion et des critères de gestion. Cela a à peine été évoqué. La CGT revendique toujours le retour à 3 ans dans le grade de classe supérieure (au lieu de 5 actuellement) pour le passage de classe supérieure à classe exceptionnelle.



Comme toujours les élues CGT resteront vigilantes pour porter les revendications collectives et individuelles des SACDD.

Titularisations dans le corps des SACDD

- Validées en CAP :

Nom - Prénom	Affectation	Date d'effet
CHICHE-BEDOS Cécile	DDT 04	02/09/2016
AKINCI Amandine	DRIEA IF	15/11/2016
TETARD Jean-François	DEAL Guyane	30/12/2016

- 2 agents ont fait l'objet d'une prolongation de stage d'1 an avec « clause de revoyure » dans 6 mois.
- 1 agent s'est vu refuser sa titularisation.

La CGT a voté contre ces mesures, car pour nous ces agents devaient être titularisés.

Les élues CGT se sont âprement battues pour la défense de ces agents. Toutefois, la présidente de la CAP n'a pas tenu compte des arguments des organisations syndicales, ce qui est déplorable.

Il est tout à fait injustifiable pour un service de l'État, qui profite du recrutement de travailleurs handicapés sans concours, de mettre aussi peu de mesures d'accompagnement, et découvrir ensuite que la situation est plus complexe, pour enfin arriver soit, à la prolongation de stage sans aucune garantie pour l'agent, soit aboutir à un licenciement sec.

Les élues CGT constatent que les services demandent à ces travailleurs handicapés la même « employabilité » et rapidité dans leur prise de fonction que n'importe quel autre agent recruté sur concours.

C'est tout à fait inadmissible !! Notre administration doit revoir ses pratiques et améliorer grandement l'intégration de ces travailleurs.

Prochaines CAP :

- 8 et 9 mars 2017 : Pré-CAP promotions 2017
- 28 au 30 mars 2017 : CAP promotions 2017 (tableau d'avancement et liste d'aptitude)
- 17 et 18 mai 2017 : CAP mobilités 2017-9

N'hésitez pas à transmettre vos dossiers et à contacter **vos élu·es CGT à la CAP** :

CERISAY Patricia	MEDDE Syndicat CGT/AC 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 ☎ 01 40 81 64 14
RÉTHORÉ Laurence	DREAL HAUTE-NORMANDIE 2 rue Saint Sever 76032 ROUEN CEDEX ☎ 02 32 18 97 39
BARBEAU Christelle	DDTM 40 SCRG/CRC 351 Boulevard Saint Médard – BP 369 40012 MONT DE MARSAN CEDEX ☎ 05 58 51 31 05
LARONCE Christine	DREAL Occitanie Cité administrative 2 Boulevard Armand-Duportal BP 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9 ☎ 05 62 30 26 32